



- Quelles sont les formalités de création d'une SARL ?

Fiche pratique publié le 29/10/2015, vu 828 fois, Auteur : Assistant-juridique.fr

La création d'une SARL se résume généralement à l'immatriculation de la société.

1. Rédaction des statuts

La rédaction des statuts d'une [SARL](#) est obligatoire pour pouvoir la faire immatriculer et profiter de tous les avantages qu'elle offre.

Un certain nombre de mentions obligatoires doivent figurer dans les [statuts d'une SARL](#).

2. Évaluation des apports en nature

Ces apports doivent être évalués dans les statuts mais les associés ne peuvent pas les évaluer seuls.

Un rapport établi par un commissaire aux apports et annexé aux statuts doit corroborer cette évaluation.

3. Signature des statuts

Le rapport du commissaire aux apports, l'état des actes accomplis pour le compte de la [société en formation](#), l'acte de [nomination](#) du ou des premier(s) gérant(s) (au cas où la nomination est fixée dans un acte séparé des statuts), doivent être joints en annexe.

4. Dépôt des fonds

Dans les 8 jours de leur réception, les fonds correspondant aux apports en numéraire doivent être déposés sur un compte spécifique.

Les fonds seront [débloqués](#) sur présentation par le gérant de l'extrait Kbis.

5. Publication d'un avis de constitution

Un avis de constitution doit être publié dans un journal d'annonces légales

6. Dépôt du dossier au CFE

Une fois le dossier déposé, le CFE délivre un récépissé de dossier de création d'entreprise portant la mention " En attente d'immatriculation ". Muni de ce document, vous pouvez accomplir, sous votre seule responsabilité, les démarches nécessaires et préalables à l'exercice de votre activité.